

**CCAS de Puissalicon**

**DELIBERATION N° 2024-4**  
**Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024**

Convocation du 22/03/2024  
Séance du 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire et Président du CCAS.

**Présents :** FARENC Michel – BLANCOU Hubert – FERRE Gerard – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – GAU Bernard – COLOMIES Serge

**Absents :** LORENTE-AMEN Marie – LELONG Eric – CONEGERO Elisabeth

**Secrétaire de séance :** FERRE Gerard

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les dossiers de demandes de subventions adressées au CCAS par les associations au titre de l'année 2024,

Considérant que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations pour réaliser et développer leurs activités,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Oui** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

**Décide** l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

Associations	Subvention 2024
Prevention routière	50 €
Restos du coeur	250 €
Unicef	50 €
Ligue contre le cancer	200 €
France Alzheimer	100 €
Aide alimentaire Nord Biterrois	200 €
AFM Telethon	200 €

**Autorise** Monsieur le Président à procéder au versement de ces subventions,

**Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024,

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 29/03/2024  
Publication sur le site internet de la Commune le 29/03/2024

**Gerard FERRE**  
Secrétaire de séance

**Michel FARENC**  
Président

